

## Programme du Concours Leurres 30/04/2023

- **Principe** : Les équipes de 2 pêcheurs tirent au sort une rotation de 3 secteurs. Les secteurs seront assez longs et libres aux équipes de pêcher tout le long du secteur qui leur est attribué pour la manche. Les commissaires bénévoles des secteurs sont essentiellement là pour s'assurer du bon déroulement de l'épreuve, vérifier qu'il n'y ait pas de triche, pour la sécurité et en cas de litige.

- **Inscriptions et tarif** : 60€ par équipe, comprenant 1 pain saucisse à midi par personne. Pour s'inscrire, un Messenger sur la page Facebook de la société, ou au 0496/384 345. L'inscription est effective après avoir versé la somme sur le compte de la société : BE06 0688 9516 4022 BIC: GKCCBEBB en mentionnant en communication : « nom de l'équipe » + « concours leurre 2023 ».

Le nombre de place est limité à 30 équipes.

- **Horaires** : le tirage au sort suivi du briefing se tiendra à partir de 7h du matin. Départ vers les postes de pêche à 7h45. Soyez ponctuels...

Horaire des manches : 8h15 – 10h15, 11h00 – 13h00, 14h30 – 16h30.

### Déroulement :

1. La manifestation relève de la pêche au lancer avec des leurres artificiels. Elle se déroulera par équipe de 2 pêcheurs. Bien qu'étant une compétition, elle se veut amicale.
2. La compétition se déroulera en 3 manches de 2h durant lesquelles les concurrents et les commissaires seront répartis en 3 secteurs : la Warche (n°1), la grande Amblève (n°2) et la petite Amblève (n°3).
3. L'attribution de l'ordre des secteurs pour chaque équipe s'effectuera par tirage au sort public, chaque équipe tirant son numéro au sort à son arrivée.
4. Les limites de pêche seront transmises lors du briefing à l'ensemble des équipes et seront matérialisées sur le terrain, par tout moyen à la convenance des organisateurs.
5. Le nombre de jour précédent la manifestation, durant lesquels il sera interdit aux participants de pêcher sur le parcours est fixé à 5 jours francs soit à partir du mardi 25 avril inclus.
6. L'organisateur peut annuler ou interrompre la manifestation si la sécurité des participants ne peut être assurée (conditions météorologiques).
7. Un point de parking obligatoire par secteur sera donné. Le départ de la manche sera donné sur ce parking, le reste des déplacements durant la manche se faisant à pied. L'heure d'envoi des photos en fin de manche faisant foi du respect de l'horaire de fin de manche, un battement de 5 minutes sera toléré, si un combat ou le temps de toiser et de prendre la photo dépasse l'horaire de la manche. Les équipes retournent ensuite à leur véhicule et se rendent au point de rdv suivant. Autant que possible, limitez-vous svp à un seul véhicule par équipe, certains parkings ne sont pas très grands. Pour votre arrivée du matin il n'y aucun souci pour arriver à 2 véhicules par équipe sur le parking de Bellevaux (parking 3), cela concerne plutôt les déplacements entre les manches.

### Concurrents :

1. Permis : le permis de la Région Wallonne est obligatoire, la carte de membre de la société n'est pas requise pendant la durée du concours. Pour rappel, le permis R.W. « B » est nécessaire pour pêcher en marchant dans le lit de la rivière.

2. Il sera demandé à chaque concurrent de respecter les autres compétiteurs et de se trouver à minimum 30m d'une équipe voisine, ce en action de pêche. Aller voir un poisson d'une autre équipe est bien sûr permis mais sans pêcher en même temps.
3. Les 2 pêcheurs de la même équipe doivent se tenir à maximum 20 mètres l'un de l'autre tout au long des 3 manches, et ce pour les mesures de poissons.

## Equipements et leurres :

1. La compétition se déroulera exclusivement au lancer, aux leurres. Les pêcheurs auront l'entière liberté de choisir les styles qu'ils désirent, pourvu qu'ils entrent dans la catégorie leurres (propulsé par son propre poids ou celui d'une plombée sur la ligne) sans flotteur. Poissons-nageurs, leurre souples (sur tête plombée, dropshot, etc), cuillères, ...  
La pêche aux appâts naturels et pâtes est interdite.
2. Les formes, matériaux, dimensions, etc, des cannes, moulinets, lignes et ustensiles employés pour la compétition, seront libres, mais ils devront s'ajuster à l'éthique sportive, aux bonnes coutumes et à la législation belge en matière de pêche. Les pêcheurs veilleront en toutes circonstances à adopter un comportement respectueux envers le poisson, afin notamment de préserver intacte l'intégralité physique de leurs prises.
3. En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra utiliser qu'une seule canne et un moulinet. Cependant, les concurrents peuvent avoir au maximum 2 cannes avec eux pendant l'épreuve.
4. L'utilisation d'une épuisette est obligatoire.
5. Les ardillons de tous les hameçons doivent être écrasés avec un maximum de 3 hameçons simples par leurre.

## Poissons pris en compte : **No kill absolu !**

Sont considérés valides les poissons vivants qui atteignent la taille minimum indiquée et appartenant à l'espèce suivante :

Salmonidés (Fario et Arc-en-Ciel) / taille minimale : 24cm (240mm)

- 1 point par cm. Les farios attribueront un bonus de 5 points à sa mesure en cm.

- Les points seront attribués à la fin de chaque manche, via un classement par manche et par secteur, avec une distribution des points suivantes, 1<sup>er</sup> : 11 points, 2<sup>nd</sup> : 9 pts, 3<sup>e</sup> : 8 points, etc. Il n'y aura que max 10 équipes par secteur à chaque manche.

- Le plus long poisson de la journée rapportera un lot spécial pour le pêcheur.

La longueur des poissons est la mesure maximale de l'extrémité de la bouche fermée à l'extrémité de la caudale avec la nageoire allongée dans l'axe du corps. Pour la compétition, il sera utilisé des gouttières de mesure.

**Chaque équipe devra se munir de sa propre gouttière ou toise.**

## Validation des poissons :

1. Deux feuilles plastifiées avec le numéro d'équipe, le numéro de manche et un logo de poisson « flanc gauche » seront remises à chaque équipe aux points de rdv des débuts de manches, cette feuille sera coupée à 240mm sur son long côté, ce qui permettra de vérifier dans l'épuisette si le poisson doit être toisé. Une photo du poisson sur la toise (tête à gauche, dos en haut) sera à envoyer immédiatement via **Whatsapp** à un numéro de téléphone qui vous sera communiqué, il y aura un numéro de téléphone par secteur pour simplifier l'encodage. Sur la photo on devra bien voir le poisson en entier et les 2 feuilles plastifiées de l'équipe à côté de celui-ci pour être validé. Cette photo envoyée validera la prise.

### **Viellez à ce que le poisson soit dans le bon sens pour que la prise soit validée**

2. La mesure du poisson se fera à l'arrondi supérieur. Par exemple : une truite de 28.3 cm comptera à 29cm.
3. Veillez à avoir votre téléphone chargé et en ordre de forfait (avec 4G) pour pouvoir envoyer les photos. Si vous n'avez pas beaucoup de réseau là où vous pêchez, envoyez quand même les photos, elles se transmettrons quand vous aurez un meilleur signal, sans que vous ayez à le refaire, et cela nous permettra de vérifier l'heure d'envoi sur votre téléphone si le cas arrive en toute fin de manche. Si vous attendez pour envoyer, l'heure sera erronée et donc la photo ne sera pas validée.
4. Le système des feuilles plastifiées à la mesure minimale permet de ne pas toiser tous les poissons. SVP laissez le poisson dans l'épuisette en attendant votre équipier pour la mesure et la photo.
5. Ne seront considérés valides que les poissons capturés par la gueule et repartis vivants en bonnes conditions après la remise à l'eau, nous comptons sur votre éthique pour qu'il en soit de la sorte.
6. Après mesure, le poisson sera remis directement à l'eau de façon à lui garantir les meilleures chances de survie.

## Réclamations :

1. Les pêcheurs disposent de 30 minutes, à partir de la fin de la manche (heure officielle de fin du temps de pêche de chaque compétiteur), pour formuler les réclamations qui peuvent avoir lieu. Aucune réclamation concernant la compétition ne pourra être faite après.
2. Les réclamations devront être faites par écrit au comité d'arbitrage de l'épreuve.
3. La décision du comité d'arbitrage est motivée, définitive et non contestable. Il aura statué sur les réclamations avant la proclamation des résultats. Les compétiteurs seront informés des litiges et des sanctions éventuelles à l'énoncé des classements de fin de manche.

## Attribution des points et classements :

1. Le classement final sera établi en fonction du nombre de points « manche ».
2. En cas d'égalité en classement « manche » et/ou au classement de la journée, le plus long poisson sera d'abord pris en compte, et ensuite le nombre de poissons.